

**SFR****JUSQU'À****100 € REMBOURSÉS**

SUR VOTRE FACTURE

Sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet -
Client RED by SFR**Offre valable du 02/10/2018 au 08/01/2019 inclus****Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous****■ Vous êtes Nouveau Client RED by SFR ou Ancien Client SFR ou RED by SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois**

Jusqu'à 100 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 60 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :

- Si vous êtes Nouveau Client RED by SFR :

Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement.

OU

Si vous êtes Ancien Client RED by SFR ou SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois :

Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre box précédente datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais de résiliation.

- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 4 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_Frais_de_resiliation_Fixe_RED_0801190001

Conditions de l'offre de reprise d'engagement : valable du 02/10/2018 au 08/01/2019 pour toute nouvelle souscription à une offre RED box, RED box Fibre ou RED box Très Haut Débit (hors clients déjà abonnés SFR ou RED et hors changement d'offre) ou pour tout client ayant résilié leur offre box de SFR ou RED depuis moins de 6 mois et ayant changé d'adresse (numéro de rue différent à minima). Remboursement, dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe). Offre non valable pour un changement d'offre.